ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º CF158

présenté par
M. Dufrègne, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 21

Supprimer les alinéas 3 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la ponction de 45 millions d'euros opérée sur la dotation de compensation versement transport (en tant que variable d'ajustement).